

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 13 mai 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 21 mai 2024

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE - MAÎTRISE D'ŒUVRE MAGNÉ/BESSINES/NIORT - DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET à François GUYON, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Marie-Christelle BOUCHERY à Romain DUPEYROU, Yamina BOUDAHMANI à Stéphanie ANTIGNY, Christelle CHASSAGNE à Rose-Marie NIETO, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR à Agnès RONDEAU, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Anne-Lydie LARRIBAU à Elmano MARTINS, Gérard LEFEVRE à Thibault HEBRARD, Alain LIAIGRE à Christophe GUINOT, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Franck PORTZ à Lucy MOREAU, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX.

Titulaires absents suppléés :

Philippe MAUFFREY par Laurence REY, Séverine VACHON par Pascal MATHE.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Gérard LABORDERIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 21 MAI 2024

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - MAÎTRISE D'ŒUVRE MAGNÉ/BESSINES/NIORT - DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION

Monsieur **Alain LECOINTE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L 103-2 et R 103-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du 10 février 2020 approuvant le Schéma de cohérence territoriale de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) ;

Vu la délibération du 27 mars 2023 adoptant le Schéma directeur des infrastructures cyclables de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Vu la délibération du 27 mars 2023 approuvant le lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'itinéraires cyclables entre Magné, Bessines et Niort ;

Vu la délibération du 29 juin 2023 approuvant les modalités d'actions pour la mise en œuvre du Schéma directeur cyclable ;

Vu la délibération d'approbation du PLUi-D du 8 février 2024 ;

Par délibération du 27 mars 2023, les élus communautaires ont validé le lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'itinéraires cyclables entre Magné, Bessines et Niort par l'aménagement de l'avenue de Sevreau, de la rue Pierre Mendès-France, de la rue des Charmes et de l'avenue de la Rochelle. Cette opération, évaluée à 2 621 000€ HT (travaux, frais de maîtrise d'œuvre, frais annexes et études complémentaires), s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet Fonds mobilités actives lancé par l'Etat en 2020 et fait l'objet, à ce titre, d'une subvention de 883 000€.

Ce premier projet structurant du Schéma directeur cyclable vise la création de voies vertes, infrastructures en site propre permettant un usage mixte piétons/vélos, le long des voies ciblées. Il vise la résorption des principales discontinuités cyclables de l'entrée sud-ouest du cœur d'agglomération et la desserte directe du Technopôle de Noron (3 000 emplois, siège du pôle universitaire), les zones d'activités de Saint-Liguaire et de la Mude (près de 6 000 emplois) ainsi que le traitement des principaux points dangereux vers l'hypercentre de Niort (10 000 emplois).

Considérant que ce projet prévoit la réalisation d'infrastructures cyclables, assimilées à des projets de création de voirie par la jurisprudence, et que le montant total de l'opération est supérieur au seuil de 1 900 000 €, il y a lieu, conformément à la lecture combinée des articles L.103-2 et R.103-1 du Code de

l'urbanisme, d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les usagers, les habitants, et les différents acteurs concernés.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette concertation se définissent comme suit :

- Présenter les enjeux et l'ambition du projet au public ;
- Recueillir l'ensemble des usages nécessaires au projet ;
- Recueillir les avis et suggestions de la population avant l'achèvement des études afin d'y apporter, le cas échéant, toutes modifications nécessaires ;
- Informer le public des avancements du projet et des orientations retenues.

Il est proposé de conduire cette concertation selon les modalités suivantes :

- La parution d'un avis d'engagement de la concertation dans deux journaux locaux ;
- L'affichage dans les mairies des communes de Bessines et de Niort ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération de la délibération engageant la concertation ;
- La mise à disposition du public, aux heures d'ouverture des mairies de Bessines et de Niort ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération, d'une présentation du projet et de ses objectifs et d'un registre permettant de recueillir les observations du public ;
- La création d'une page spécifique d'information sur le site internet de la Communauté d'agglomération (<http://www.niortagglo.fr/>) qui permettra au public de consulter le projet mais également de faire part de ses observations, lesquelles pourront également être transmises par email ou par courrier ;
- La tenue d'une réunion publique de présentation du projet. La date et le lieu de la rencontre seront annoncés par voie de presse (journaux locaux) et par voie d'affichage et de diffusion sur les sites internet (mairies et communauté d'agglomération) ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les objectifs poursuivis dans le cadre de la concertation du projet de création d'itinéraires entre Magné, Bessines et Niort,
- Approuve les modalités de concertation présentées,
- Autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Anne-Sophie GUICHET

Secrétaire de séance

Déléguée du Président